

# DELIBERATION

## DE LA REGIE DIEPPOISE DES ACTIVITES PORTUAIRES

### Renouvellement des membres du Conseil d'administration de la Régie dieppoise des activités portuaires

-----

#### Réunion du 22 octobre 2024

Le Conseil d'administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires s'est réuni le 22 octobre 2024 à 14h30, au siège, 1 quai du Tonkin 76201 Dieppe, sous la présidence de Monsieur Jean-François Bloc, doyen d'âge.

#### Sont présents :

- M. Jean François Bloc, titulaire
- M. Dominique Patrix, titulaire
- M. Nicolas Langlois, titulaire
- M. Robin Devogelaere, suppléant
- M. Philippe Deiss, personne qualifiée, en visioconférence

#### Sont excusés :

- M. Alain Bazille, titulaire, représenté par M. Robin Devogelaere, suppléant
- M. Jean-Baptiste Gastinne, titulaire, M. Marc Millet, suppléant
- Mme Imelda Vandecandelaere, titulaire, M. Pierre Vogt, suppléant
  
- M. Gastinne a remis un pouvoir à M. Bloc.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L1412-1, L2221-1 et suivants, et R2221-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ports de Normandie ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 29 mars 2019 portant création de la régie à autonomie financière et personnalité juridique ;

Vu les statuts de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires, adoptés par le Comité Syndical du 29 mars 2019 notamment en leur article 7 ;

Vu le règlement intérieur de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 7 octobre 2024 portant sur la désignation des représentants de Ports de Normandie au Conseil d'Administration de la Régie Dieppoise des Activités Portuaires ;

Vu le rapport de son Président ;

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres ;

### CONSIDERANT

Que le Comité Syndical a délibéré sur la création d'une régie à personnalité juridique et à autonomie financière pour la gestion des activités dieppoises ;

Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Régie dieppoise des activités portuaires, le Conseil d'administration comporte sept (7) membres titulaires parmi lesquels six (6) représentants du Syndicat Mixte des Ports de Normandie et une (1) personnalité qualifiée dans les domaines de compétence de l'établissement ;

Que les représentants du Syndicat Mixte des Ports de Normandie nommés au Conseil d'administration de la Régie sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Alain BAZILLE	Robin DEVOGELAERE
Jean-François BLOC	Sophie GAUGAIN
Jean-Baptiste GASTINNE	André GAUTIER
Nicolas LANGLOIS	Marc MILLET
Imelda VANDECANDELAERE	Pierre VOGT
Dominique PATRIX	François GARRAUD

Que la personnalité qualifiée nommée au Conseil d'administration est le Directeur Général des Services du Syndicat Mixte Ports de Normandie et en son absence, l'adjoint au DGS ;

Après en avoir délibéré,

5 membres présents et 1 membre représenté sur les 7 membres en exercice.

Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

### DECIDE A L'UNANIMITE

D'acter le renouvellement des membres du Conseil d'administration de la Régie dieppoise des activités portuaires

LE PRESIDENT DE SEANCE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA REGIE DIEPPOISE DES  
ACTIVITES PORTUAIRES

Jean-François BLOC



Acte rendu exécutoire après envoi en préfecture le .....

Publication le .....

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.